
**ASSEMBLEE GENERALE
CCI DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
JEUDI 9 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

POUVOIR AU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE

Séance tenue le jeudi 9 décembre 2021 au WTC à Marseille en présence de Mme Isabelle PANTEBRE, Secrétaire générale pour les affaires régionales, Représentant M. le Préfet de Région.

PRESENTS

M. Philippe RENAUDI Président de la CCI de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Daniel MARGOT 1^{er} vice-président et représentant du Président à CCI France, MM Jean-Pierre SAVARINO, Jean-Luc CHAUVIN, Stéphane PAGLIA, Basil GERTIS, Gilbert MARCELLI, Frédéric CAVALLINO, vice-présidents, membres du Bureau.

M. Jean-Daniel BEURNIER, trésorier, membre du Bureau.

Mme MAUREL Véronique, secrétaire, membre du Bureau.

Mmes, MM, Jean-Michel ABEILLE, Stéphane ABRACHY, Laurent AMAR, Jacques BIANCHI, Christine BORD LE TALLEC, Régis BOUCHACOURT, Bernadette BRES REBOUL, Laure CARLADOUS, Dominique DAMIANO, Julie DAVICO-PAHIN, Bruno DELORME, Karim DRIOUCHE, Alexandra FARNOS, Fabienne FERREN, Elodie GARCIA, Fabienne GASTAUD, Stéphane GRECH, Philippe GUENOUN, Michèle HOELLARD, Véronique HYPPOLITE née MAUREL, Corinne INNESTI, Mireille KENNEL, Laurent LACHKAR, Patricia LASSAULT née LE POCREAU, Elisabeth LIZZANI, Didier LONG, Martine MARTINON, Cédric MESSINA, Marc-Antoine MOCHÉ, Gérard MOLINES, Sandrine MOTTE, Nadège PASTORELLI, Sylvie PLUNIAN, Claudine REBUFFEL, Nicole RICHARD-VERSPIEREN, Frédéric RONAL, Frédéric SOULIÉ membres élus titulaires.

REPRESENTES

Mme Catherine PANATTONI, trésorier adjoint, membre du Bureau.

Mmes, MM, Christine BAZE, Bernard MARTY, Patrick MOULARD, Caroline NADDEO, Joël POTIER, Laurence PAGANINI, Frédéric RUEL, Jean-François SUHAS membres élus titulaires.

EXCUSES

Mmes, MM, Christophe BAILLE, Sabine CASALI, Delphine DE FRANCE DE TERSANT, Vincent GAYMARD, membres élus titulaires.

**SOIT 56 MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES SUR LES 60
MEMBRES EN EXERCICE COMPOSANT LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE REGION PROVENCE-ALPES -COTE D'AZUR.
QUORUM : ATTEINT.**

En application de l'article 39 du Règlement intérieur, le président est le représentant légal de l'établissement consulaire et peut ester en justice en défense et dans toutes les procédures d'urgence ainsi que dans toutes les instances où les circonstances le justifient notamment pour conserver une créance ou un droit qui pourrait être mis en péril par exemple par prescription.

En application de l'article 28 du Règlement intérieur, l'Assemblée en début de mandature délibère pour déléguer au Président la capacité d'ester en justice en demande étant entendu qu'au-delà de 200000€ cette habilitation est conditionnée à l'autorisation préalable du Bureau.

L'assemblée générale est sollicitée pour déléguer au Président la capacité d'ester en justice pour toutes demandes prises dans l'intérêt de la CCIR.

Il est procédé à un vote par scrutin public à main levée :

contre (0), abstention (0), pour (56)

M. Philippe RENAUDI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, reçoit à l'unanimité délégation pour ester en justice en demande.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



**Le Président de la Chambre
de commerce et d'industrie de région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Philippe RENAUDI